



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

FOIRE DE LA SAINT-MARTIN 2026

Samedi 7 novembre

GRANDE RUE DE MIRIBEL

INSCRIPTION EXPOSANT

**A RENVoyer EN MAIRIE OU A DEPOSER DANS
LA BOITE AUX LETTRES AVANT
LE 9 OCTOBRE 2026**

Mairie de MIRIBEL

Direction Vie de la Cité

FOIRE SAINT-MARTIN

BP 508 01705 MIRIBEL CEDEX

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTEs

Pour tout renseignement : mairie@miribel.fr

INFORMATIONS EXPOSANT

Nom : _____

Prénom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

N° de téléphone portable : _____

@mail (obligatoire) : _____

Activité : _____

Produits proposés : _____

Immatriculation du véhicule présent à la foire (à défaut accès foire refusé) : _____

Métrage souhaité (tarif fixé par délibération du 17 mars 2022) : _____ **m x 6,00€**

Usages de tentes, parasols et barnums : ils sont autorisés sous les conditions suivantes et sous votre entière responsabilité :

- Adéquation à l'usage et aux normes du matériel utilisé
- Maîtrise et respect des règles de sécurité. Les tentes, parasols et barnums doivent être systématiquement lestés et /ou sanglés tel que stipulé dans leur fiche technique
- Pas de montage, voire démontage, des tentes, parasols et barnums en cas de risque d'orage ou de vent supérieur à 40km/h (alerte vigilance Météo France ou alerte Lyon Météo, prestataire communal).

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des tentes, parasols et barnums, ainsi que informations importantes et m'engage à les respecter.

☐ J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'usage de tentes, parasols et barnums en cas d'utilisation,

☐ J'atteste avoir compris que toute dégradation ou salissure pourra être mise à ma charge,

☐ Je joins mon règlement, par chèque uniquement à l'ordre du TRESOR PUBLIC, d'un montant de€.

☐ Je joins au présent dossier l'ensemble des pièces demandées ci-après

Date _____

Signature

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION

- Dossier d'inscription complet signé et paraphé **sur chaque page**.
- Chèque à l'ordre du trésor public
- Extrait du registre du commerce (K bis) de moins de trois mois, y compris pour les auto-entrepreneurs (dispositions depuis 2015).
- Carte de commerçant non sédentaire ou carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante pour les auto-entrepreneurs, Carte MSA pour les producteurs.
- Attestation d'assurance en cours de validité spécifique pour les foires et marchés, couvrant l'usage de barnums.

ATTENTION LES LIVRETS DE CIRCULATION ET LES EXTRAITS SIRENE NE SONT PLUS DES JUSTIFIICATIFS VALBALES

MODALITES D'INSCRIPTION

- Envoi postal ou dépôt du dossier COMPLET à la MAIRIE DE MIRIBEL avant le 9 octobre 2026.
- Validation de votre participation par mail si dossier complet
- Paiement par **chèque uniquement** avant le **09 octobre 2026**
- Envoi par mail du laissez-passer 1 semaine avant la foire
- Présentation et installation sur la grande rue le **samedi 7 novembre entre 6h00 et 8h00**. Aucune arrivée après 8h00.
- Les emplacements sont numérotés et attribués par la commune dans un périmètre défini.
- **Pas de rappel le jour de la foire. Les emplacements ne sont attribués que sur réservation préalable.**
- Pas de départ avant 17h00. Remballage terminé au plus tard à 19h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Tous les emplacements marqués d'une croix blanche doivent être laissés libres pour le passage des personnes et des véhicules de sécurité.
- Par mesure de sécurité la vente ou la cession à quelque titre que ce soit de pistolets à bille (type Airsoft,...) ou d'arme factice (type taser, revolver...), est interdite sur la foire ainsi que l'usage et la détention de pétards.
- L'emplacement ne peut pas être cédé, totalement ou partiellement, à titre gracieux ou payant à un tiers.
- Merci de réduire et trier vos déchets, de bannir l'utilisation des sacs plastiques non réutilisables. Des bennes sont mises à disposition.
- **La commune se réserve le droit d'annuler la foire en cas d'intempéries mettant en péril la sécurité ou la sureté des participants et du public.**